

*M. Calder, C.R.:*

Q. C'est une condition, cela. Si vous laissez entendre que vous ferez telle chose afin d'être relâché, c'est une condition.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Cette promesse a-t-elle été remplie?—R. Non, je ne le crois pas; pas autrement que par la production de ces certificats, et j'en vins à la conclusion que nous n'avions pas le droit de retenir le navire pour autre chose que son abstention de faire rapport à la douane; cette infraction était passablement établie, bien que le navire n'était pas entré au port. Le capitaine du navire s'était mis en communication avec la terre ferme et je croyais qu'il était certainement coupable de ne pas s'être rapporté aux agents de la douane; on lui imposa le maximum de la peine pour cette infraction.

Q. Qui étaient les propriétaires?—R. Je l'ignore. Le dossier l'indique peut-être.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Voulez-vous jeter la vue sur le commencement du mémoire (il lit):

“J'inclus une lettre personnelle de M. F.-W. Dickie et aussi une lettre de M. Ide, le secrétaire particulier du ministre des Douanes.”

Q. Voulez-vous donner lecture de ces lettres?

Le PRÉSIDENT (à M. Calder): Maintenant nous avons deux ou trois questions; une de M. Stevens et une ou deux de vous.

M. CALDER, C.R.: Je le regrette, monsieur le Président. Cela se rapporte absolument à la question de M. Stevens. Voyez-vous, M. Blair n'avait pas répondu et j'ai cru pouvoir lui prêter mon concours. Nous avons tous besoin d'un concours étranger à certains moments, surtout lorsque les dossiers sont volumineux.

Le TÉMOIN: Ce serait la lettre du 29 septembre?

M. CALDER, C.R.: Je ne le sais pas. Vous dites que vous y joignez une lettre personnelle reçue de F.-W. Dickie. Je ne puis le dire. Vous parlez aussi d'une lettre de M. Ide, le secrétaire particulier du ministre des Douanes et de l'Accise. Je ne puis les trouver l'une près de l'autre, et comme elles ne portaient pas de date...

Q. Elles se trouvent dans le même mémoire, je crois. Je ne les vois pas dans le dossier de la deuxième saisie. “J'annexe à la présente une lettre de F.-W. Dickie”?

*M. Calder, C.R.:*

Q. Oui.—C'est un mémoire adressé au commissaire des Douanes. “J'annexe à cette lettre une lettre personnelle adressée à vous par F.-W. Dickie, de Halifax, de même qu'une lettre de M. Ide, secrétaire particulier du ministre des Douanes et de l'Accise.” Vous ne pourriez pas les trouver dans ce dossier parce qu'elles ont été envoyées en même temps que le mémoire original à M. Farrow.

Q. Le mémoire original est attaché à la formule K-9?—R. Non, c'est un mémoire du ministère.

Q. Le mémoire est aussi attaché à la formule K-9?—R. Oh! non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Pas toujours.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Où sont ces lettres? Peu importe qu'elles ne s'y trouvent pas; où sont elles?—R. Je ne les ai pas, monsieur, elles ont été retournées en même temps que l'original de ce mémoire à M. Farrow. C'était un mémoire personnel adressé à M. Farrow.